

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Novembre 2020 - Rédac chef : P. Le Scouëzec

Édito

Bonne conscience

L'emploi des travailleurs handicapés est un « marronnier » de novembre pour les journalistes, c'est-à-dire un thème qui revient chaque année comme les femmes le 8 mars. Cela permet de se donner bonne conscience pour qu'une fois la journée passée, on n'en parle plus.

Le sujet n'est pas jugé assez porteur, assez « positif ». C'est pourquoi on préfère taire le fait que le handicap est le critère le plus discriminant à l'embauche et que, malgré l'obligation légale, le taux de travailleurs handicapés dans les entreprises stagne. De plus, celles-ci ont obtenu un aménagement des règles de calcul qui, de fait, réduit l'obligation d'avoir 6 % de travailleurs handicapés à 5,5 %. Et nul ne viendra s'en plaindre car... les personnes handicapées sont aussi les plus invisibles, tout au moins dans les médias : leur représentation n'est que de 0,7 % à la télé. Et si on les voit, c'est généralement de façon stéréotypée. Cette attitude d'ignorer une catégorie de population rappelle celle envers les personnes âgées... en pire car cela commence bien avant 60 ans pour les personnes handicapées !

Le chiffre du mois

3076. C'est le nombre de décisions d'expulsions locatives prises en 2018 en Picardie. Cela représente un taux de 10,3 pour 1000 ménages locataires (ensemble des personnes occupant un même logement loué), un taux proche de la moyenne nationale (10,2‰). Cette part est aussi très semblable d'un département à l'autre : 10,0‰ dans l'Oise, 10,5‰ dans la Somme, 10,6‰ dans l'Aisne.

Un parc locatif social ancien et énergivore

Au 1er janvier 2019, la Picardie comptait 150 000 logements locatifs sociaux (2,9 % du parc français), c'est-à-dire mis en location par des bailleurs sociaux et conventionnés. Cela représente 18,4 % des résidences principales de la région. 2,2 % d'entre eux sont vacants, un taux variant de 1,5 % dans l'Oise à 3,6 % dans l'Aisne.

Dans la région, un bon tiers (34,5 %) de ces logements locatifs sociaux sont situés dans les quartiers prioritaires de la ville, un taux supérieur à celui observé au plan national (29,4 %).

Le parc locatif social régional est surtout composé d'immeubles collectifs (79,1 %), mais moins souvent qu'au plan national (84,4 %), et, surtout, cette part est très variable d'un département à l'autre : 74,5 % et 75,4 % dans la Somme et l'Aisne mais 84,3 % dans l'Oise. De même, ces logements sont, en Picardie, plus grands : 39 % d'entre eux ont au moins 4 pièces contre 37 % en France métropolitaine. Là encore, les disparités sont marquées : cette part est de 41 % dans l'Aisne et l'Oise, de 35 % dans la Somme.

L'ancienneté de ces logements est, en moyenne, de 38 ans, en Picardie comme en France, un âge commun aussi à chaque département picard. Toutefois, au plan régional, on compte 54 % des logements qui ont au moins 40 ans d'âge et près de 10 % plus de 60 ans.

Cette ancienneté contribue à faire que nombre de logements sont énergivores : près du tiers d'entre eux (32,3 %) ont une étiquette du diagnostic DPE de E ou plus, alors que seuls 20,4 % de ces logements ont une aussi mauvaise performance énergétique au plan national. Ce taux atteint même 37,4 % dans l'Aisne. C'est sans doute le signe que les politiques de rénovation énergétique ont été moins actives dans la région qu'ailleurs.

L'une des raisons de cette situation est aussi que le nombre de logements locatifs sociaux récents a moins augmenté en Picardie qu'au plan national : +9377 depuis 2014, soit +6,7 % en 5 ans contre +10,2 % au niveau national. Les évolutions entre départements picards sont encore une fois très disparates : +8,9 % dans la Somme, +7,1 % dans l'Oise mais seulement 3,8 % dans l'Aisne, un département qui, donc, rénove et construit moins.

L'emploi de travailleurs handicapés stagne

En France, les établissements privés et publics à caractère industriel et commercial (Epic) de 20 salariés et plus ont obligation d'avoir une part de travailleurs handicapés (TH) dans leur effectif d'au moins 6 %. Pour y satisfaire, ils ont la possibilité soit d'embaucher directement une personne handicapée, soit de manière indirecte (stagiaire, sous-traitance, prestation de service), soit enfin de verser une contribution financière.

En 2018, seuls 34 % des établissements assujettis à cette loi y répondent en recourant uniquement à l'emploi direct et 17 % en recourant à la fois à l'emploi direct et indirect. Cela signifie que la moitié des établissements est encore obligé de verser une pénalité pour atteindre l'objectif des 6 %.

Certes, 80 % des établissements assujettis emploient directement au moins un travailleur handicapé. Mais le taux d'emploi direct en « équivalent temps plein (ETP) », rapportant les travailleurs handicapés en ETP à l'effectif de l'ensemble des établissements ayant cette obligation, n'est que de 3,5 % en 2018. Cette part stagne depuis 2016 malgré une progression de l'emploi global. De plus, les emplois sont plus fréquemment à temps partiel : c'est le cas de 44 % des femmes et 18 % des hommes travailleurs handicapés alors que cette part est, respectivement, de 28 % et 6 % pour l'ensemble des salariés des établissements assujettis.

Des inondations dans deux tiers des communes

Régulièrement, les plans de prévention des risques sont critiqués et remis en cause car empêchant les élus de construire et d'aménager leurs communes. Pourtant le danger existe.

Et la Picardie n'y échappe pas, avec la crue de la Somme en 2001 et celles de l'Oise, pour ne citer que les plus emblématiques. C'est même un phénomène loin d'être anecdotique.

Ainsi, de 1982 à 2018, 3744 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris dans la région suite à des inondations, sachant qu'il y a aujourd'hui, en Picardie, 2251 communes.

Ces arrêtés ont concerné, sur cette période, 1475 communes, soit près des deux tiers de celles de la région. C'est dans l'Aisne que ce type de catastrophes est le plus fréquent avec 1746 arrêtés touchant 586 communes, soit près des trois quarts (73,3%) des villes et villages du département. L'Oise suit avec 1092 arrêtés et 64,8 % des communes (440) ayant subi une inondation. La Somme, dont la crue de 2001 a marqué les esprits par sa durée, est, paradoxalement, moins touchée avec 906 arrêtés intéressant 58,2 % des communes (449) du département. Des chiffres à méditer dans un contexte de montée prévue des eaux.



Scolarisation des 2 ans variable

Depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Pour autant, la scolarisation des enfants de 2 ans reste d'actualité, mais avec des politiques très variables selon les territoires. La mesure est encore fréquente dans la Somme et l'Aisne où, en 2019, 19,4 % et 16,0 % des enfants de cet âge sont scolarisés. C'est un taux nettement supérieur à la moyenne métropolitaine (10,8%), qui situe les deux départements respectivement aux 17^e et 24^e rang national. En revanche, cette pratique est beaucoup plus rare dans l'Oise où seuls 9,3 % des enfants de 2 ans sont à l'école (58^e rang).

Le dentiste picard : rare et cher

Le nombre de chirurgiens-dentistes en Picardie est faible. Pour 100 000 habitants, on en comptait, en 2018, 42 dans l'Aisne, 41 dans l'Oise et 33 dans la Somme, très loin de la moyenne française de 63. Cela les situe respectivement aux 83^e, 85^e et 98^e rangs des départements français. Cela confirme ce que les autorités de la région se refusent à admettre : si les indicateurs de santé des Picards sont moins bons qu'ailleurs, c'est que l'offre de professionnels de santé et de prévention y est plus faible, constituant un frein au recours aux soins.

La conséquence est que les délais d'attente de rendez-vous sont plus longs et que le nombre moyen de patients accueillis dans l'année par chaque dentiste est plus élevé : 1078 dans l'Oise, 1147 dans l'Aisne et 1336 dans la Somme (911 en moyenne en France), chacun étant compté une seule fois au titre d'un praticien, quelle que soit sa fréquence de rencontre dans l'année.

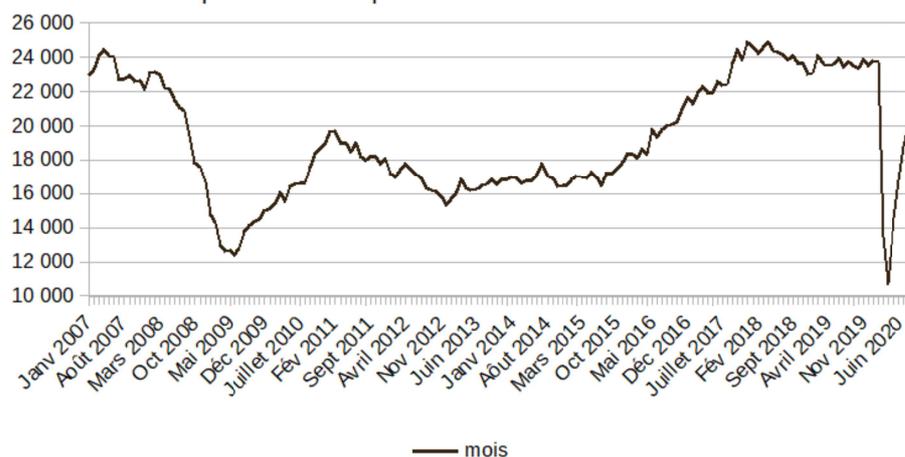
Cette rareté des professionnels fait que les dentistes picards sont parmi ceux qui gagnent le mieux leur vie. En moyenne, ils se classent, selon les années, parmi les 3 régions aux revenus les plus forts. Outre une clientèle plus nombreuse, cela s'explique aussi par des prix de prestations voisins de la moyenne nationale : les honoraires moyens par patient en 2017 étaient de 273 euros pour l'Aisne, 308 dans l'Oise et 256 dans la Somme (298 en France), pour un nombre d'actes par personne dans l'année de 3,7 en moyenne dans chaque cas.

À noter qu'en plus, la moitié de la facture payée (47 % dans l'Aisne, 55 % dans l'Oise, 48 % dans la Somme, 51 % au plan national) est constituée de dépassements d'honoraires, des prix plus élevés que le remboursement de base de la Sécurité sociale. Dans une région où le taux de pauvreté est important, le dentiste est non seulement rare mais cher !



L'intérim peine à retrouver son niveau de février

Emplois d'intérim par mois - Picardie - 2007 - 2020



Fin août 2020, 20 072 personnes occupent un emploi intérimaire en Picardie (corrigées des variations saisonnières). Elles n'étaient plus que 10 750 fin avril, soit un niveau plus faible que lors de la crise économique de 2008-2009 (12 700 en avril et mai 2009).

Pour le quatrième mois consécutif, l'intérim continue à progresser en août, mais à un rythme plus modéré, avec 1300 missions de plus par rapport à juillet (soit +6,9 % contre +8,4% au plan national). Le nombre d'intérimaires se situe dans la région à 84,5 % du niveau qui prévalait fin février 2020, avant la crise sanitaire liée à la Covid-19 (86% en France).

En glissement annuel, par rapport au mois d'août 2019, l'intérim diminue de 15,5 % (-12,3 % au plan national).